

SICAV ODDO BHF

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,
Grand-Duché de Luxembourg
RCS Luxembourg B0067580

Avis aux actionnaires de :

ODDO BHF Euro Credit Short Duration CR-CHF[H] – LU1486845701
ODDO BHF Euro High Yield Bond CR-CHF[H] – LU1486847319
ODDO BHF Green Planet CI-EUR[H] – LU2189929438
ODDO BHF Green Planet CI-USD – LU2189929941
ODDO BHF Sustainable Crédit Opportunities CI-USD[H] – LU2270288405
ODDO BHF Artificial Intelligence – CP-EUR[H] – LU2209755847

(les « **Classes d'Actions absorbées** », individuellement une « **Classe d'Actions absorbée** »)

ODDO BHF Green Planet CN EUR [H] – LU2189929784
ODDO BHF Green Planet CN USD – LU2189930444

(les « **Classes d'Actions Green Planet** », individuellement une « **Classe d'Actions Green Planet** »)

IMPORTANT :

CET AVIS REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMEDIATE.
POUR TOUTE QUESTION CONCERNANT LE CONTENU DU PRESENT AVIS,
NOUS VOUS INVITONS A CONSULTER UN CONSEILLER PROFESSIONNEL
INDEPENDANT.

Luxembourg, le 5 août 2024

Cher actionnaire,

Nous, le conseil d'administration (le « **Conseil d'administration** »), agissant en qualité d'administrateurs de la SICAV ODDO BHF (le « **Fonds** »), vous écrivons eu égard à votre investissement dans le Fonds pour vous informer de notre intention de procéder :

- A la fusion des Classes d'Actions absorbées avec d'autres classes d'actions, comme décrit plus en détail ci-dessous (la « **Fusion** ») ; et
- Au rachat forcé de toutes les Classes d'Actions Green Planet (la « **Liquidation des Classes d'Actions Green Planet** »).

A. Fusion des Classes d'Actions absorbées

Le Conseil d'administration a décidé de procéder à la fusion des Classes d'Actions absorbées des compartiments suivants : ODDO BHF Euro Credit Short Duration, ODDO BHF Euro High Yield Bond,

ODDO BHF Green Planet, ODDO BHF Sustainable Credit Opportunities et ODDO BHF Artificial Intelligence (les « **Compartiments** », individuellement un « **Compartiment** ») avec les classes d'actions suivantes des Compartiments (les « **Classes d'Actions absorbantes** », individuellement une « **Classe d'Actions absorbante** »), comme suit :

- Fusion entre les classes CR-CHF[H] (LU1486845701) et CR-EUR (LU1486845537) du ODDO BHF Euro Credit Short Duration
- Fusion entre les classes CR-CHF[H] (LU1486847319) et CR-EUR (LU0115290974) du ODDO BHF Euro High Yield Bond
- Fusion entre les classes CI-EUR[H] (LU2189929438) et CIw-EUR[H] (LU2189929602) du ODDO BHF Green Planet
- Fusion entre les classes CI-USD (LU2189929941) et CIw-USD (LU2189930527) du ODDO BHF Green Planet
- Fusion entre les classes CI-USD[H] (LU2270288405) et CI-EUR (LU1752459799) du ODDO BHF Sustainable Credit Opportunities
- Fusion entre les classes CP-EUR[H] (LU2209755847) et CIw-EUR [H] (LU1833932947) du ODDO BHF Artificial Intelligence

Plus précisément, les Classes d'Actions absorbées cesseront d'exister et tous les détenteurs de ces classes d'actions deviendront des détenteurs des Classes d'Actions absorbantes.

Compartiments	Classes d'Actions absorbées des Compartiments		Classes d'Actions absorbantes des Compartiments
ODDO BHF Euro Crédit Short Duration	ODDO BHF Euro Credit Short Duration CR-CHF[H] - LU1486845701	FUSION ⇒	ODDO BHF Euro Credit Short Duration CR-EUR - LU1486845537
ODDO BHF Euro High Yield Bond	ODDO BHF Euro High Yield Bond CR-CHF[H] - LU1486847319		ODDO BHF Euro High Yield Bond CR-EUR – LU0115290974
ODDO BHF Green Planet	ODDO BHF Green Planet CI-EUR[H] – LU2189929438		ODDO BHF Green Planet CIw-EUR[H] - LU2189929602
	ODDO BHF Green Planet CI-USD – LU2189929941		ODDO BHF Green Planet CIw-USD - LU2189930527
ODDO BHF Sustainable Crédit Opportunities	ODDO BHF Sustainable Credit Opportunities CI-USD[H] - LU2270288405		ODDO BHF Sustainable Credit Opportunities CI-EUR - LU1752459799
ODDO BHF Artificial Intelligence	ODDO BHF Artificial Intelligence CP EUR[H] - LU2209755847		ODDO BHF Artificial Intelligence CIw-EUR - LU1833932947

La Fusion prendra effet à compter du 9 septembre 2024 (la « **Date d'effet** ») ou de toute autre date et heure ultérieures déterminées par le Conseil d'administration, et notifiées aux actionnaires de chacune des Classes d'Actions absorbées.

Dans le cas où le Conseil d'administration approuve une Date d'effet ultérieure, il peut également modifier a posteriori d'autres éléments du calendrier de la Fusion s'il le juge adéquat.

Le présent avis décrit les conséquences de la Fusion sur votre participation actuelle dans les Classes d'Actions absorbées. Veuillez contacter votre conseiller financier pour toute question relative au contenu de cet avis. La Fusion peut influencer sur votre situation fiscale. Il est recommandé aux actionnaires de consulter leur conseiller fiscal afin d'obtenir un conseil spécifique en relation avec la Fusion.

Dans ce qui suit, les Classes d'Actions absorbées et les Classes d'Actions absorbantes seront collectivement dénommées les « **Classes d'Actions fusionnées** » et individuellement une « **Classe d'Actions fusionnée** ».

Les termes commençant par une majuscule et qui ne sont pas définis dans le présent avis ont le sens qui leur est donné dans le prospectus du Fonds daté du 15 avril 2024.

1. Contexte et motif de la Fusion

La Fusion vise à optimiser la gamme de classes d'actions proposée par les compartiments du Fonds. La Fusion permettra aux actionnaires des Classes d'Actions fusionnées de profiter d'économies d'échelle, ce qui de l'avis du Conseil d'administration servira au mieux leurs intérêts.

2. Synthèse de la Fusion

- (i) La Fusion des Classes d'Actions absorbées au sein des Classes d'Actions absorbantes deviendra effective et définitive pour les Classes d'Actions fusionnées et vis-à-vis des tiers à la Date d'effet.
- (ii) A la Date d'effet, aucune action n'est requise des actionnaires des Classes d'Actions absorbées qui consentent à la Fusion et souhaitent obtenir en échange de leurs actions des Classes d'Actions absorbées des actions des Classes d'Actions absorbantes. A la Date d'effet, les détenteurs d'actions des Classes d'Actions absorbées recevront automatiquement des actions des Classes d'Actions absorbantes, dont ils deviendront actionnaires suite à l'échange de leurs actions des Classes d'Actions absorbées conformément au ratio de conversion applicable tel que décrit à l'[Annexe 1](#), et à la performance desquelles ils participeront à compter de cette date. Les actionnaires recevront une confirmation de leur participation dans les Classes d'Actions absorbantes dès que possible après la Date d'effet.
- (iii) Les Classes d'Actions absorbées seront fusionnées sur la base de la valeur nette d'inventaire de chaque action le 6 septembre 2024.
- (iv) Le ratio de conversion entre les Classes d'Actions absorbées et les Classes d'Actions absorbantes sera déterminé le 9 septembre 2024 en fonction de leurs valeurs nettes d'inventaire respectives le 6 septembre 2024. Les calculs seront effectués sur la base de la valeur des Classes d'Actions absorbées.
- (v) Les opérations de souscription et/ou de conversion d'actions des Classes d'Actions absorbées seront suspendues à compter du 3 septembre 2024.
- (vi) Les autres aspects procéduraux de la Fusion sont décrits à la section C ci-après.

3. Conséquences de la Fusion pour les actionnaires des Classes d'Actions absorbées

A la Date d'effet, les Classes d'Actions absorbées cesseront d'exister et tous les détenteurs de ces classes d'actions deviendront des détenteurs des Classes d'Actions absorbantes concernées.

Dès lors que les Classes d'Actions absorbées et les Classes d'Actions absorbantes appartiennent au même Compartiment, elles partagent le même objectif d'investissement, la même stratégie de gestion et une composition d'actifs identique.

Les actionnaires des Classes d'Actions absorbées qui reçoivent des actions des Classes d'Actions absorbantes se verront facturer des frais de gestion identiques une fois la Fusion réalisée.

Veillez trouver ci-après un résumé des différences entre les Classes d'Actions absorbées et les Classes d'Actions absorbantes :

ODDO BHF Euro Credit Short Duration			
	Jusqu'au 09/09/2024, vous détenez des actions CR-CHF[H]	FUSION ⇒	A partir du 09/09/2024, vous détenez des actions CR-EUR
Devise	Franc suisse		Euro
ODDO BHF Euro High Yield Bond			
	Jusqu'au 09/09/2024, vous détenez des actions CR-CHF[H]	FUSION ⇒	A partir du 09/09/2024, vous détenez des actions CR-EUR
Devise	Franc suisse		Euro
ODDO BHF Green Planet			
	Jusqu'au 09/09/2024, vous détenez des actions CI-EUR[H]	FUSION ⇒	A partir du 09/09/2024, vous détenez des actions CIw-EUR[H]
Commission de surperformance	20% de la surperformance		Néant
	Jusqu'au 09/09/2024, vous détenez des actions CI-USD		A partir du 09/09/2024, vous détenez des actions CIw-USD
Commission de surperformance	S/O		Néant
ODDO BHF Sustainable Crédit Opportunities			
	Jusqu'au 09/09/2024, vous détenez des actions CI-USD[H]	FUSION ⇒	A partir du 09/09/2024, vous détenez des actions CI-EUR
Devise	Dollar américain		Euro
ODDO BHF Artificial Intelligence – CP-EUR [H] – LU2209755847			
	Jusqu'au 09/09/2024, vous détenez des actions CP-EUR[H]	FUSION ⇒	A partir du 09/09/2024, vous détenez des actions CIw-EUR[H]
Investisseurs	Tous les investisseurs		Investisseurs institutionnels

La Fusion sera contraignante pour tous les actionnaires des Classes d'Actions absorbées qui n'ont pas exercé, sans frais, leurs droits au rachat des actions.

Aucune commission de souscription ne sera prélevée au titre des Classes d'Actions fusionnées par suite de la Fusion.

Toute provision relative à la commission de performance applicable aux Classes d'Actions absorbées sera cristallisée à la date de la Fusion (elle sera définitivement acquise à la Société de gestion). Cela n'aura aucune incidence sur le ratio de conversion.

B. Rachat forcé de toutes les Classes d'Actions Green Planet

Le Conseil d'administration a résolu, conformément à l'article 24 des statuts du Fonds, de liquider les Classes d'Actions Green Planet avec effet au 9 septembre 2024, ou toute date ultérieure déterminée par le Conseil, sous réserve d'en aviser immédiatement les Actionnaires (la « **Date d'effet du rachat forcé** »), dans la mesure où la valeur des actifs nets des Classes d'Actions Green Planet est tombée sous le seuil nécessaire pour leur permettre de fonctionner d'une manière économiquement viable. En outre, le Conseil d'administration estime que les Classes d'Actions Green Planet ne semblent plus présenter aucun attrait pour les investisseurs et que leurs perspectives de développement sont très limitées.

Afin d'assurer le bon déroulement de la liquidation, aucune souscription d'actions des Classes d'Actions Green Planet ne sera acceptée ni traitée à compter de la date du présent avis. Vous pouvez toutefois continuer à demander le rachat ou la conversion de vos actions des Classes d'Actions Green Planet jusqu'au jour ouvré qui précède immédiatement la Date d'effet du rachat forcé. Ces demandes de rachat et de conversion seront traitées conformément aux dispositions du prospectus du Fonds et sous réserve de ces dispositions, en fonction des prix et des coûts de réalisation effectifs des titres en portefeuille, appliqués au prorata.

A la Date d'effet du rachat forcé, la Société procédera au rachat forcé de toutes vos actions en circulation des Classes d'Actions Green Planet à la valeur nette d'inventaire par action calculée à cette fin à la Date d'effet du rachat forcé (la « **VNI par Action de liquidation** »). La VNI par Action de liquidation tiendra également compte des prix et des coûts de réalisation effectifs des titres en portefeuille, le cas échéant.

Le produit de rachat sera rapatrié sur votre compte bancaire, dont les coordonnées figurent sur le formulaire que vous avez rempli lors de la souscription d'actions des Classes d'Actions Green Planet, au prorata de votre participation, dans un délai de trois jours ouvrés à compter de la Date d'effet du rachat forcé. Cela suppose que les conditions du marché permettent une vente ordonnée de ces actifs, bien qu'étant donné la taille et la liquidité actuelles des Classes d'Actions Green Planet, nous ne prévoyons aucune difficulté.

Les produits de rachat non réclamés une fois les opérations de clôture achevées seront déposés auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg.

C. Aspects procéduraux

L'implémentation de la Fusion et de la Liquidation des Classes d'Actions Green Planet ne nécessite pas l'approbation des actionnaires des Classes d'Actions absorbées réunis en assemblée générale pour la Fusion ni celle des actionnaires des Classes d'Actions Green Planet pour la Liquidation.

Plus particulièrement, pour les actionnaires des Classes d'Actions absorbées :

- En contrepartie de leurs actions dans les Classes d'Actions absorbées, les actionnaires des

Classes d'Actions absorbées auront droit à des actions dans les Classes d'Actions absorbantes correspondantes, étant entendu que ces actions peuvent être fractionnées jusqu'à un millième d'action sur la base du ratio d'échange calculé le 9 septembre 2024 (ces actions fractionnées, arrondies à un millième d'action, étant ci-après dénommées « **Nombre entier de fractions d'actions** »). Si, à la suite du calcul du ratio d'échange, les actions des Classes d'Actions absorbantes auxquelles les actionnaires des Classes d'Actions absorbées ont droit ne correspondent pas à un Nombre entier de fractions d'actions, ils recevront un Nombre entier de fractions d'actions des Classes d'Actions absorbantes concernées, arrondi immédiatement vers le bas.

- Dans ce cas, les actionnaires de ces Classes d'Actions absorbées peuvent demander le remboursement en espèces du solde représentant la différence entre la valeur des actions des Classes d'Actions absorbantes selon le calcul du ratio d'échange et le Nombre entier de fractions d'actions (ci-après, le « **Solde** ») ou utiliser ce Solde pour souscrire, sans frais, une ou plusieurs action(s) des Classes d'Actions absorbantes concernées, et payer en espèces la différence entre le prix des actions souscrites et le Solde.

En conséquence de la Fusion et de la Liquidation des Classes d'Actions Green Planet, la liste des classes d'actions sera mise à jour à la date du 9 septembre 2024 pour refléter la suppression des Classes d'Actions absorbées.

D. Informations complémentaires

Si, en tant qu'actionnaire de la ou des Classes(s) d'Actions absorbée(s) concernée(s), vous n'approuvez pas la fusion de celle(s)-ci avec la ou les Classes(s) d'Actions absorbantes(s) concernée(s), vous avez la possibilité de demander le rachat de vos actions dudit Compartiment sans frais durant une période d'un (1) mois à compter de la date du présent avis et se terminant le 2 septembre 2024. Ces changements entreront en vigueur à la Date d'effet.

Le Prospectus et les DIC des Compartiments concernés sont mis à la disposition des actionnaires gratuitement et sur simple demande auprès du siège social de SICAV ODDO BHF à compter de la date du présent avis ainsi que sur le site Internet am.oddo-bhf.com.

Veillez contacter votre conseiller financier ou le siège social de SICAV ODDO BHF pour toute question à ce sujet.

Sincères salutations,

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1 :

CALCUL DE LA PARITE D'ÉCHANGE

A titre indicatif, si la date de référence utilisée avait été le 10 juillet 2024, la fusion aurait été réalisée aux conditions suivantes entre les Classes d'Actions absorbées et les Classes d'Actions absorbantes des Compartiments :

CR-CHF[H] vers CR-EUR pour le Compartiment ODDO BHF Euro Credit Short Duration : au 10/07/2024

Valeur nette d'inventaire des actions CR-CHF[H] du Compartiment en EUR : 100,8 CHF (= *97,776 EUR au taux de change en vigueur au 10 juillet 2024*)

Valeur nette d'inventaire des actions CR-EUR du Compartiment en EUR : 108,7 EUR

Par conséquent, une action CR-CHF[H] aurait été échangée contre 0,899 action CR-EUR du Compartiment et une soulte de 0,0547 euro.

CR-CHF[H] vers CR-EUR pour le Compartiment ODDO BHF Euro High Yield Bond : au 10/07/2024

Valeur nette d'inventaire des actions CR-CHF[H] du Compartiment en EUR : 110,0 CHF (= *106,7 EUR au taux de change en vigueur au 10 juillet 2024*)

Valeur nette d'inventaire des actions CR-EUR du Compartiment en EUR : 29,9 EUR

Par conséquent, une action CR-CHF[H] aurait été échangée contre 3,568 actions CR-EUR du Compartiment et une soulte de 0,0168 euro.

CI-EUR[H] vers CIw-EUR[H] pour le Compartiment ODDO BHF Green Planet : au 10/07/2024

Valeur nette d'inventaire des actions CI-EUR[H] du Compartiment en EUR : 1.117,0 EUR

Valeur nette d'inventaire des actions CIw-EUR[H] du Compartiment en EUR : 1.112,3 EUR

Par conséquent, une action CI-EUR[H] aurait été échangée contre 1,004 action CIw-EUR[H] du Compartiment et une soulte de 0,2508 euro.

CI-USD vers CIw-USD pour le Compartiment ODDO BHF Green Planet : au 10/07/2024

Valeur nette d'inventaire des actions CI-USD du Compartiment en EUR : 1.201,4 USD

Valeur nette d'inventaire des actions CIw-USD du Compartiment en EUR : 1.200,7 USD

Par conséquent, une action CI-USD aurait été échangée contre 1,000 action CIw-USD du Compartiment et une soulte de 0,7 USD.

CI-USD [H] vers CI-EUR pour le Compartiment ODDO BHF Sustainable Crédit Opportunities : au 10/07/2024

Valeur nette d'inventaire des actions CI-USD [H] du Compartiment en EUR : 1.076,5 USD (= 988,41 EUR au taux de change en vigueur au 10 juillet 2024)

Valeur nette d'inventaire des actions CI-EUR du Compartiment en EUR : 1.125,0 EUR

Par conséquent, une action CI-USD [H] aurait été échangée contre 0,878 action CI-EUR du Compartiment et une soulte de 0,66 euro.

CP-EUR[H] vers CIw-EUR[H] pour le Compartiment ODDO BHF Artificial Intelligence : au 10/07/2024

Valeur nette d'inventaire des actions CP-EUR[H] du Compartiment en EUR : 1.127,1

Valeur nette d'inventaire des actions CIw-EUR[H] du Compartiment en EUR : 1.610,5

Par conséquent, une action CP-EUR[H] aurait été échangée contre 0,699 action CIw-EUR[H] du Compartiment et une soulte de 1,3605 euro.